

G'ECO 2.10

Automne 2020



**La CLCV
en action**

**Isolation
à 1€**

**Déchets
plastiques**

Responsable de la
publication :

Bernard GARNIER

Ont participé à
ce numéro :

Jacqueline JAMET

Denis RANDON

Marine PERRIER

Muriel BRUNET

Saida EL AFOUI

Adeline LLABRES

Carole ZERHOUNI

Time for Action... le moment d'agir

Voici le slogan de la COP 25 qui s'est tenue à Madrid en décembre 2019. Mais au fait « COP » ça veut dire quoi?

COP signifie « *Conférence des Parties* » (Conference of Parties en anglais). Le mot « *Parties* » est une référence aux 196 signataires de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique adoptée en 1992 pour maîtriser l'augmentation des gaz à effet de serre afin d'éviter un dérèglement dangereux du climat.

Ce 22 septembre, le Centre national américain de données sur la neige et la glace (NSIDC) a annoncé que la banquise d'été en Arctique s'est réduite en 2020 à la 2ème superficie la plus petite jamais enregistrée, après le record absolu de 2012.

La banquise est la glace qui se forme sur l'eau pendant l'hiver. Tous les étés, il est normal qu'une partie de cette glace fonde. Mais le réchauffement climatique, qui est deux fois plus rapide en Arctique que sur le reste de la planète, aggrave cette fonte. Des scientifiques estiment que l'Arctique pourrait être totalement dépourvu de glace pendant l'été dès 2035.

Selon Greenpeace, cette région est une sentinelle qui nous informe sur l'état de santé général de notre planète. Le diagnostic est clair : notre planète et ses océans vont mal et des mesures doivent être prises pour les protéger.

Effectivement, c'est le moment d'agir !!!

SOMMAIRE

Semaine de la qualité de l'air	3
Pompi Eco	4
La CLCV agit pour la SERD	5
Attention aux offres d'isolation à 1€.....	6
Déchets plastiques	7
Le tri plus simple.....	8

Retour sur la semaine de la qualité de l'air 2019

Durant la semaine de la qualité de l'air, du 16 au 20 septembre 2019, la CLCV de Montpellier a organisé des animations dans ses lieux de permanences grâce au soutien du financement de l'ARS (Agence Régionale Santé) dans le cadre de l'appel à projet du PRSE 3.

Grace à l'exposition « *De l'air pur dans mon logement : c'est préserver ma santé !* », les dépliants d'information et un quizz, les habitants ont pu s'informer sur le lien entre la santé et la qualité de l'air intérieur dans les logements et être sensibiliser à adopter des comportements favorables en matière de santé environnementale.



Voici quelques petits conseils pour améliorer la qualité de l'air dans votre logement:

- **Aérer dix minutes par jour,**



**Aérer pour améliorer
la qualité
de l'air intérieur**

- **Privilégier les produits éco labélisés ou faits maison,**
- **Vérifier l'étiquetage sanitaire : « émission dans l'air intérieur »** pour limiter les Composés Organiques Volatiles présents dans de nombreux produits de construction, d'ameublement, d'isolants, de peinture, ...



Dans le quartier de la Pompignane au sein de l'EVS Pompei & Co', un atelier de fabrication de produits ménagers « maison » a été réalisé par l'animatrice sociale avec les habitants.



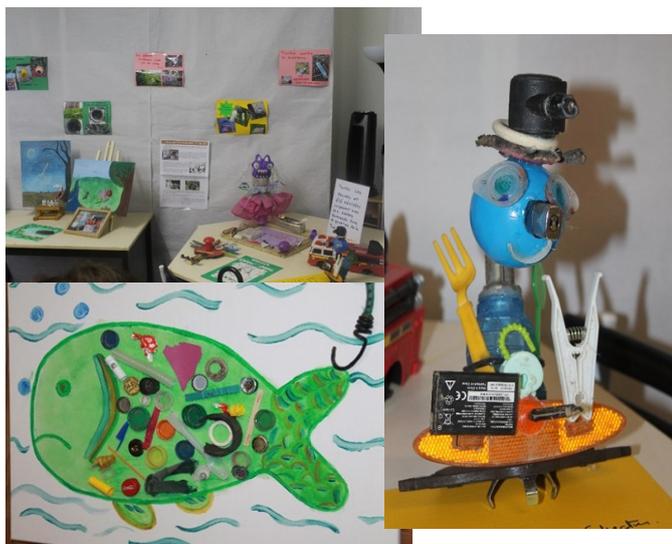
Cette exposition est présentée dans le cadre de l'action de la CLCV Occitanie "améliorer la qualité de l'air dans mon logement, c'est préserver ma santé !" et financée pour le projet présenté au 3ème Plan Régional de Santé Environnement.



SERD 2019 Pompi & Co' devient Pompi éco'

En novembre 2019, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, l'Espace de Vie Sociale « Pompi & Co' » a exposé les œuvres des habitants: tableaux peints lors des ateliers peintures, monstres créés à partir de déchets et photographies prises lors des ramassages de déchets organisés par l'association dans le quartier, écrits d'habitants et d'anciens articles du G'éco.

Une initiative proposée par les habitants qui avaient à cœur de faire une action autour de l'environnement, l'écologie, le réchauffement climatique..., à travers différents ateliers créatifs.



L'objectif principal était de sensibiliser les personnes au respect de l'environnement et de faire évoluer les mentalités. L'accent a donc été mis sur ces thèmes en ateliers et de véritables œuvres d'arts en sont sorties.

La CLCV a proposé un atelier de fabrication de produits cosmétiques à l'Espace de Vie sociale. Pour ce premier atelier

des crèmes hydratantes ont été produites par les participants qui ont été ravis par son efficacité et la facilité de sa fabrication. Depuis, dentifrice, démaquillant bi-phasé, et baume à lèvres ont été réalisés à l'Espace de Vie Sociale !



Toujours dans l'idée de mettre en valeur les talents des habitants et faire connaître les différents ateliers de l'Espace de Vie Sociale, l'animatrice accompagnée d'un groupe d'habitants a présenté l'exposition « Pompi' éco » le mercredi 11 décembre 2019 au siège du Midi Libre lors d'une journée « *Initiatives vertes* ».

De nombreux collectifs et associations étaient présents ce jour-là autour de tables rondes, expositions et pitch vidéo de présentation. L'animatrice et une habitante de la Pompignane ont alors eu l'occasion de présenter l'exposition « Pompi & Co' » lors d'une interview vidéo que vous pouvez retrouver ici : <http://www.clcv-montpellier.org/participation-de-la-clcv-de-montpellier-a-la-journee-des-initiatives-vertes>

Retrouvez toute l'actualité de Pompi & Co' ici: <https://www.facebook.com/evspompignane>

La CLCV agit pour réduire les déchets



Chaque année au mois de novembre, la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) est l'occasion de sensibiliser à la prévention des déchets, toujours dans l'esprit que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Retour sur nos actions en 2019.

Associée au Secours populaire, la CLCV a proposé un atelier « **Produits ménagers faits maison** » sur les quartiers Mosson et Pas du Loup à Montpellier.



Chacun des ateliers s'est déroulé avec l'intervention des bénévoles de la CLCV pour initier les participants à fabriquer leurs produits d'entretien avec des ingrédients à la fois respectueux de l'environnement et économiques pour préserver la nature et le porte-monnaie.

Quelques ingrédients de base suffisent : savon noir, savon de Marseille, bicarbonate de soude, vinaigre blanc... Les deux animations se sont terminées par un goûter convivial durant lequel y a eu beaucoup d'échanges et de partage d'astuces.

Tous les participants sont repartis avec un échantillon des produits fabriqués et un livret « **Avoir une maison nette sans**

salir la planète... Recettes, Trucs et Astuces » tous motivés à tester chez eux.

La CLCV a également participé à l'action « **Nettoyage de l'esplanade Paul Valéry** » menée à l'initiative du conseil citoyen du quartier Pas du loup et de Montpellier Méditerranée Métropole.

Avant de commencer, un médiateur du tri de la métropole a expliqué aux enfants l'importance de cette action : « *Notre génération, vos parents et moi on a fait n'importe quoi, on n'a pas pris soin de notre planète. Aujourd'hui, la planète souffre et on compte sur vous pour la sauver...* »

Avec gants, pinces et sacs de tri, les enfants se sont dispersés en trois groupes pour ramasser tous les déchets jetés aux abords de l'esplanade : canettes de soda, bouteilles d'eau, bouteilles d'alcool, emballage de jus... Malheureusement on peut dire que la récolte a été bonne avec 15 sacs remplis.



L'après midi s'est terminée par un goûter convivial partagé. Les enfants étaient les héros d'un jour... et peut-être des citoyens responsables pour toujours.

Attention aux offres d'isolation à 1 € !

Les consommateurs sont harcelés par des démarcheurs qui proposent une isolation des combles à 1 €. Malheureusement les arnaques sont courantes. Il faut être vigilant avant de se lancer.



Depuis le 25 juillet dernier, une nouvelle loi encadre le démarchage téléphonique et lutte contre les appels frauduleux. Des précisions seront apportés par un décret à venir.

Désormais, le démarchage téléphonique est interdit pour la vente d'équipements ou la réalisation de travaux pour des logements en vue de la réalisation d'économies d'énergie ou de la production d'énergies renouvelables. Il reste autorisé pour des sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours.

Les offres du dispositif "coup de pouce"

Les particuliers peuvent bénéficier d'aides pour isoler leur logement ou remplacer leur ancienne chaudière.

L'aide repose principalement sur le système des certificats d'économies d'énergie. Les vendeurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants...) ont l'obligation d'inciter les consommateurs à réaliser des économies d'énergie. Ils peuvent notamment leur accorder une prime pour réaliser des travaux. Ces primes exceptionnelles "coup de pouce chauffage" et "coup de pouce isolation" permettent d'obtenir une "chaudière à 1

€" ou une "isolation à 1 €", en respectant des conditions et critères précis, indiqués sur le site du ministère :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/coup-pouce-economies-denergie>

Pour bénéficier de la prime, il existe 2 possibilités pour le consommateur :

Une entreprise propose une offre commerciale à 1 € (notamment par démarchage téléphonique ou visite à domicile). L'entreprise fait les travaux et récupère le montant de la prime pour se rémunérer de sa prestation. C'est dans ce cadre qu'on a constaté beaucoup d'abus. Des entreprises commencent les travaux précipitamment sans visite technique préalable, sans présentation d'un devis et sans respecter le délai de rétractation. Le consommateur paie parfois beaucoup plus d'1 €. Les travaux sont bâclés, etc.

L'autre solution consiste à contacter des entreprises locales labellisées RGE ("Reconnu Garant de l'Environnement"), comparer plusieurs devis et, parallèlement, demander la prime correspondant aux travaux, en respectant la procédure prévue.

Voir aussi

1) Travaux de rénovation énergétique : les 8 réflexes à adopter

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/lutte-contre-la-fraude-en-matiere-de-renovation-energetique>

2) Sur notre blog

<http://www.clcv-montpellier.org/2019/11/attention-aux-offres-de-chaudiere-ou-isolation-a-1euro.html>

3) Sur Légifrance

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042148119/2020-09-22/>

Évitons de nous noyer dans nos déchets

Dans les numéros précédents, nous avons évoqué les problèmes posés par les déchets de matières plastiques.

C'est un matériau fantastique mais en fin de vie, il est source d'une pollution insidieuse du sol, des cours d'eau et in fine des océans, une pollution généralisée alors que l'utilisation des plastiques ne s'est développée que depuis un demi-siècle. Aujourd'hui naît une prise de conscience des problèmes environnementaux, de santé avec une volonté d'aller vers une utilisation plus responsable.



Image par [M. Maggs](#) de [Pixabay](#)

Un premier axe est d'améliorer le recyclage et de l'étendre à tous les plastiques. Cette obligation figure dans la loi de transition énergétique. Date butoir : 2022. Il s'agit là d'une opération lourde qui impose de revoir en profondeur le fonctionnement des centres de tri. En ce qui concerne la Métropole, le centre Déméter modernisé sera très prochainement opérationnel. Début 2020, nos pots de yaourts, films, barquettes... iront dans la poubelle jaune.

Mais qui imaginerait que désormais tous les plastiques seront collectés. Aujourd'hui, nous en sommes à 20 % environ (pour certains pays d'Europe du Nord, c'est 80 % de leurs déchets d'emballages plastiques).

Alors essayons de refuser tout ce qui relève de l'inutile ou du gaspillage.

C'est la politique initiée par la directive de l'union européenne citée in fine.

En quelques mots :

- Interdiction de produits courants à usage unique : couvert, assiette, paille...
- Diminution de l'utilisation des bouteilles et gobelets en plastique et amélioration notable de leur collecte.



Image par [EKM-Mittelsachsen](#) de [Pixabay](#)

- Contribution financière des producteurs à la gestion et l'élimination de déchets tels que sachets, films, lingettes,...

Les résultats escomptés seront-ils au rendez-vous ?

Nous avons le précédent des mesures prises pour remédier au problème des sacs plastiques. Certes leur utilisation a été largement réduite, mais l'on peut constater autour de soi combien cette mesure est ignorée par nombre d'acteurs qui continuent de les utiliser par habitude, sans réelle nécessité, voire revendiquée comme élément du train de vie.

Alors, ferons-nous mieux désormais ? Il le faudrait absolument.

[Pour aller plus loin:](#)

Communiqué de presse de l'union européenne
https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_18_3927

Directive UE 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.
<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32019L0904>

Le tri plus simple en Métropole

Depuis le début de l'année, les 31 communes de Montpellier Méditerranée Métropole sont passées à des règles simplifiées de tri grâce à la modernisation du centre de tri Déméter. **Tous les emballages sauf le verre vont dans la poubelle jaune.**

Désormais, en plus des bouteilles et flacons, il accepte aussi les barquettes en plastique, le pot de yaourt avec son opercule, les plastiques fins, les dosettes de café, les capsules de bière... Inutile de les rincer, il faut simplement les vider et surtout ne pas les empiler pour que les lentilles optiques puissent les reconnaître.

Avec ces nouvelles règles, la quantité de plastique recyclé devrait presque doubler. La métropole prévoit aussi de collecter 700 tonnes d'emballages supplémentaires. Autant de déchets qui n'iront ni à l'incinérateur, ni en centre d'enfouissement.

Pour mieux gérer nos déchets, il faut rappeler que le bac jaune est un des moyens et qu'il s'associe **aux conteneurs de trottoirs** pour les revues et papiers en nombre, les textiles usagés, le verre (NB: Bien penser à enlever les capsules métalliques des flacons et bouteilles pour les mettre dans le bac jaune),

Rappelons également que les épluchures et autres déchets végétaux (qui vont à la poubelle grise) peuvent être efficacement recyclés par le compostage individuel (lien ci-dessous pour la mise à disposition gratuite de composteur par la Métropole) ou les collecteurs disposés dans certains quartiers.

Tous ces moyens ne sont pleinement efficaces qu'avec le respect de règles simples et en premier lieu de ne pas mélanger les déchets déposés. Sur 550 kg de déchets produits chaque année par chacun d'entre nous, la moitié au moins est recyclable si les éléments sont déposés dans les bonnes filières de traitement. La plupart des emballages portent des indications sur les formes de dépôt des produits après utilisation.

Chacun sa poubelle ou son conteneur ! TRIER, C'EST SE DONNER LE POUVOIR D'AGIR mais n'oublions pas de réduire nos déchets à la source et de consommer plus responsable.

Plus d'information :

<https://www.montpellier3m.fr/villebelle/d%C3%A9chets-en-ligne#title1>

N° vert: 0 800 88 11 77 pour la gestion quotidienne des déchets sur la Métropole

